

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h

Correspondance BP 2-50760 Barfleur

Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)

Fax 02 33 23 43 09

E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-21-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Noémie PICQUENOT pour réserver 5 places de stationnement devant l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le samedi 28 juin 2025, demande justifiée par son mariage,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera réservé pour 5 véhicules le long du mur du cimetière de l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR le samedi 28 juin 2025 de 12h jusqu'à 18h afin de permettre le stationnement des véhicules des mariés et de la famille, en laissant libres les places réservées à la SNSM.

Des barrières seront posées pour réserver cet emplacement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 02 juin 2025

Le Maire

Christiane TINCELIN

